



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2024
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 21 mai 2024.
3. Correspondance.
4. Nomination d'un·e représentant·e supplémentaire au Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme.
5. Nomination d'un·e représentant·e supplémentaire au Syndicat intercommunal du Théâtre régional.
6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de modification de la zone réservée.
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de trois crédits urgents pour un montant total de CHF 233'000.- pour des travaux d'entretien et de réparation à la suite des orages du 17 au 18 août 2024.
8. Réponse du Conseil communal concernant la motion « Un abonnement Onde Verte pour tous les élèves du cycle 3 » du 26 septembre 2023.
9. Informations du Conseil communal.
10. Résolutions, interpellations et questions écrites.

M. J. Fehlbaum, président, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun-e.

1. Appel nominal

M. P. Ginggen procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant-e-s mentionné-e-s ci-dessous.

Excusé-e-s :

- Mme Sandra Berger, excusée, remplacée par Mme Romina Claudio ;
- M. Anthony Logatto, excusé, remplacé par M. Domenico Camarda ;
- Mme Nadia Burri Schumacher, excusée, remplacée par M. Edi Barben.

Présent-e-s : 41 présent-e-s, 40 votants, la majorité est à 21 voix.

2. Procès-verbal de la séance du 21 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2024 est accepté à l'unanimité.

M. J. Fehlbaum demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

3. Correspondance

M. J. Fehlbaum informe que le bureau n'a reçu aucun courrier.

4. Nomination d'un-e représentant-e supplémentaire au Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme

M. M. Ignoto : Le groupe Socialiste propose Mme Delphine Masson.

« Applaudissements »

5. Nomination d'un-e représentant-e supplémentaire au Syndicat intercommunal du Théâtre régional

M. S. Lutz : Le PLR propose M. Philippe Pierrehumbert.

« Applaudissements »

6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de modification de la zone réservée

M. Th. Pittet : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons la facilité, ou la fâcheuse tendance à dire que, chez nous, l'administration est lente et qui plus est la politique également, eh bien pas pour ce point-là puisqu'en 2020 déjà, votre autorité avait validé la modification de cette zone réservée et nous refaisons l'exercice aujourd'hui, vous refaites l'exercice aujourd'hui. Adoption d'une zone réservée, c'est une procédure, procédure d'adoption, vous l'avez certainement lu dans le rapport, qui nécessite un préavis du Département du développement territorial et de l'environnement, après circulation des documents dans les différents services concernés. Puis, seulement après ces étapes, un vote du Conseil général. En 2020, alors que cette procédure semblait assez claire pour nous, en tant qu'autorité exécutive et autorité législative, vous avez pris la décision d'accepter cette modification, un peu plus vite que la musique. Donc, ce soir, vous l'avez vu dans le rapport, nous vous demandons de valider quelque chose que vous avez déjà validé mais un peu trop tôt. Je ne vais pas m'étendre davantage sur le sujet, je crois que c'est assez clair et s'il y a des questions supplémentaires, je me tiens évidemment à votre disposition. Merci pour votre attention. »

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la demande de modification de la zone réservée est accepté à l'unanimité.**

7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de trois crédits urgents pour un montant total de CHF 233'000.- pour des travaux d'entretien et de réparation à la suite des orages du 17 au 18 août 2024

M. M. Rognon : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, oui, effectivement, une demande de crédit, enfin trois demandes de crédit groupées pour cet événement qui s'est passé la nuit du 17 au 18 août, pour les personnes qui étaient au BeRock et sont rentrées après minuit, elles doivent se souvenir que c'était plutôt humide. Nous avons eu un événement assez exceptionnel, avec un orage progressif avec un pic vers deux heures du matin jusqu'à 120 mm/heure. Ce qui est rare et exceptionnel c'est l'événement surtout progressif, d'habitude, nous avons plutôt l'habitude d'avoir des orages intenses au début et qui diminuent, ce qui n'était pas le cas ce soir-là et, pour le coup, nous avons vécu trois problèmes différents. Le premier, la demande de crédit pour le curage du cours d'eau « L'Argentine », ce sont effectivement des travaux d'entretien qui figuraient au budget des investissements et qui n'avaient pas été demandés, c'est la séance d'après pour le groupe, qui était la séance du mois d'octobre, à laquelle figuraient ces travaux d'entretien, cela risquait de reporter l'entretien au début de l'année prochaine. Le Conseil communal a souhaité réaliser ces travaux plus rapidement, raison pour laquelle nous avons cette demande de crédit-là. Nous sommes vraiment sur la protection des dangers de crue, un entretien de cours d'eau, donc ça, c'est une des premières problématiques, la seconde était les dégâts sur la route, donc là on est plutôt sur une problématique de ruissellement, donc c'est l'eau qui ruisselle depuis la côte qui a créé des dégâts sur cette partie de route, réparations qui ont déjà été réalisées et, pour le dernier, on est sur un déficit de conduites, il faut savoir que les conduites d'eau sont, en général, capables d'absorber 100 mm/h, nous imaginons bien que sur un événement comme ça, on excède clairement, les conduites se sont mises en charge à une zone très précise où cela a créé beaucoup de dégâts, je suis navré. Donc cela sera l'objet du troisième crédit. Je suis à disposition si vous avez des questions et je vous remercie pour votre attention. »

M. J. Fehlbaum : « La commission financière, au vu de l'urgence et conformément au règlement, a accepté intégralement les trois crédits demandés dans la semaine qui a suivi la demande. »

M. L. Affolter : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance du rapport à propos des dégâts justifiant ces trois crédits urgents et nous soutiendrons les arrêtés. L'orage du 17 août a été indéniablement exceptionnel puisque, par endroits, il est tombé en quelques heures autant d'eau que la totalité des précipitations annuelles. Une illustration des observations météorologiques dont on nous alarme depuis plusieurs années, avec son augmentation de fréquence et d'amplitude. Si les travaux de la route de La Perrière sont indéniablement une urgence, nous sommes plus dubitatifs pour les deux autres dossiers, mis à part d'éventuels travaux préparatoires ou d'explorations. Nous invitons donc le Conseil communal à usé avec parcimonie de ce mode de demande de financements, « quand aucun ajournement n'est possible ». Pour rappel, le groupe Socialiste, avec l'appui des autres formations, a validé le 27 septembre 2021 la motion « pollution et risques d'inondations ». Motion à laquelle le Conseil communal n'a toujours pas répondu. Est-ce qu'il nous faudrait la déposer à nouveau avec un intitulé « urgent » ? Dès lors, nous insistons pour que notre commune, avec le concours des autorités cantonales compétentes, étudie activement la situation des divers cours d'eau qui présentent des risques identifiés : La Vaux à Vaumarcus, Le Pontet à Saint-Aubin-Sauges, L'Argentine à Gorgier – Chez-Le-Bart et enfin Le Biaud à Bevaix. À relever également que la rue de Combamare est identifiée dans les dangers naturels, car cette route se trouve dans la suite du ruisseau des Uttinges. Vu l'agencement géologie de ce coteau, cette rue pourrait se transformer en une éphémère rivière potentiellement dévastatrice. Avec nos remerciements. »

M. J.-Ph. Arm : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroc.he a étudié attentivement ces demandes de crédit urgentes. S'il ne conteste pas la nécessité de ces travaux liés aux intempéries de cet été, il pense qu'à l'avenir, la commission technique devrait être convoquée sur place pour déterminer le degré d'urgence. La commune doit rester attentive dans la gestion des deniers publics et de défendre les intérêts des concitoyens, un franc dépensé ne pourra pas l'être deux fois en sachant que les travaux réalisés dans l'urgence coûtent plus cher que ceux qui peuvent être planifiés, avec la demande de plusieurs devis comparatifs. Le Groupement de La Grande Béroc.he accepte ces demandes. Merci. »

Mme M. Petitpierre : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ces trois crédits urgents demandés ce soir ont été étudiés durant la séance de préparation du PVL. Il est ressorti simplement que ces crédits sont nécessaires et, à ce titre, le groupe les acceptera. En remerciant le Conseil communal pour sa réactivité face aux intempéries et pour le rapport qu'il en a découlé. »

M. J. Fehlbaum : « Le PLR, dans sa séance de préparation, a bien analysé les trois demandes et les a trouvées les trois judicieuses au vu de l'urgence et les acceptera dans sa grande majorité. Merci pour votre attention. »

M. J.-Ph. Arm : « Lors de notre séance de préparation du Conseil général, nous avons remarqué une chose importante : sur les demandes estimatives des coûts, presque à chaque fois, un « Divers et imprévu » ou « Plus-value » est mentionné. Cela peut être acceptable, nous le comprenons. Nous nous demandons comment se passe la condition à laquelle ce montant est décidé et doit être utilisé ? Qu'en est-il s'il n'est pas utilisé ou qu'à moitié ? Que devient-il ? En exemple, sur les frais de réparations de la route, la ligne « Plus-value si teneur en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques » (ci-après : HAP), comment nous, les conseillères et conseillers généraux, avons-nous la possibilité de savoir si le montant a été dépensé ou non ? Ce n'est pas lors des comptes annuels que nous en avons besoin. Il serait judicieux de nous avertir, cela serait tout l'inverse si le montant calculé n'est pas suffisant. À ce moment précis, nous recevrons une demande de crédit supplémentaire. »

M. M. Rognon : « Effectivement, cela a été mentionné par le groupe Socialiste, les crédits qui sont réalisés dans l'urgence sont toujours un peu plus estimatifs. Dans le cadre de la route, sur la plus-value pour HAP, nous n'avons pas eu le temps de contrôler si la route présentait des HAP ou non. Ce qui fait que lorsqu'un enrobé contient des HAP, on l'envoie dans une décharge différente que s'il n'en contient pas. En l'occurrence, j'ai l'information actuellement, il n'y a pas de HAP dans les enrobés à évacuer, en revanche, nous avons beaucoup plus de

grave GNT qui a été fourni donc cela se compense un petit peu, on a une plus-value sur la GNT de CHF 4'000.- et une moins-value, ou une absence de plus-value, de CHF 10'500.-, cela pour l'aspect purement technique. Pour la question de savoir ce qu'il advient de ce montant quand il n'est pas entièrement utilisé, on ne l'utilise pas pour le coup et il reste dans les comptes et on amortit uniquement sur le montant que nous avons dépensé. Je laisserai éventuellement les services communaux me corriger si cela n'est pas le cas mais, en principe, c'est comme ça que cela se passe. En l'occurrence aussi, on a fait des travaux de retrait d'embâcles, nous avons pas mal d'embâcles à certains endroits que nous avons dû retirer, nous avons dû faire appel à des privés, on n'avait pas forcément, au moment où cela a été réalisé, connaissance des montants donc nous avons pris une certaine marge, effectivement, dans les « Divers et imprévus » notamment dans le curage de La Vaux pour pouvoir estimer ces éléments. Il faut aussi savoir que, pour un curage par exemple, on nous dit l'évacuation des matériaux, avec un montant au m³, sauf que ce montant on ne l'a pas forcément, cela va dépendre de ce qu'ils enlèvent, donc c'est très difficile d'avoir une offre qui est parfaitement juste, donc on essaie de faire en sorte et c'est clair que le règlement nous y oblige, si nous devons dépasser pour X raison, on repassera auprès du Conseil général si c'est hors des compétences qui concernent le Conseil communal, clairement. J'espère avoir répondu aux questions. »

M. P. Ginggen donne lecture des trois arrêtés.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire urgent de CHF 76'000.- pour la réalisation des travaux de curage du cours d'eau « L'Argentine » à Chez-le-Bart est accepté à l'unanimité.**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire urgent de CHF 82'000.- relatif à un correctif de canalisation d'eaux usées sur le BF 1756 du cadastre de Saint-Aubin est accepté à l'unanimité.**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire urgent de CHF 65'000.- relatif à la réparation d'une partie du DP 144 du cadastre de Sauges est accepté à l'unanimité.**

8. Réponse du Conseil communal concernant la motion « Un abonnement Onde Verte pour tous les élèves du cycle 3 » du 26 septembre 2023

M. Th. Pittet : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il y a une année, le parti Socialiste déposait cette motion demandant d'étudier la possibilité d'offrir un abonnement Onde Verte à tous les élèves du cycle 3, ce qui signifie, en réalité, de compléter l'offre déjà proposée puisque les élèves du cycle 3 qui habitent à une distance trop importante du collège des Cerisiers se voient déjà attribués de ce type d'abonnement, il s'agit notamment des élèves de Bevaix, de Montalchez, de Fresens et je crois également de Vaumarcus. Le Conseil communal s'est penché sur cette question, il a même ouvert la discussion, à savoir : est-ce que cet abonnement Onde Verte serait utile et nécessaire pas seulement aux élèves du cycle 3 qui ne l'ont pas aujourd'hui mais également à un autre public de La Grande Béroche à savoir les adultes et les seniors ? Considérant que les jeunes, donc les 16 – 25 ans, sont déjà au bénéfice d'une subvention d'un montant de CHF 300.- qui avait été décidée par le Conseil général de La Grande Béroche au tout début, je crois, sauf erreur en 2018. Effectivement, nous avons constaté qu'il y aurait un intérêt à se poser vraiment la question d'élargir cette subvention. Partant du principe qu'une subvention est là pour inciter un certain groupe ou un certain public à entreprendre une certaine démarche, il paraît important de viser des publics difficiles à convaincre, des personnes qui, peut-être par un montant financier, pourraient se dire « Finalement, je laisse tomber ma voiture ou ma moto », cela est plus difficile, mais « Je laisse tomber ma voiture pour prendre les transports publics ». Donc, vous avez lu le rapport, nous avons étudié cette possibilité et nous remarquons que cela est relativement important en matière de montants à investir si on veut toucher les seniors, si on veut toucher le public dit adulte, donc les 26 – 64 ans, et le Conseil communal ne s'est pas

prononcé sur cette partie-là. Il ne s'est même pas prononcé du tout si ce n'est qu'il a répondu à la question en étudiant cette question. Le projet du Conseil communal est de venir vers vous en disant, mais oui, à la prochaine séance, donc au mois d'octobre, avec un peu plus de détails sur le financement, nous savons que c'est la commune qui paiera, soit par les Cerisiers, soit par une ligne budgétaire, ces abonnements complémentaires aux élèves des Cerisiers, on doit encore régler cet aspect technique, on va le faire notamment avec Mme Vantaggio qui est là-bas, pour savoir est-ce que cela passe par les Cerisiers, est-ce que cela passe directement par la chancellerie, le guichet, est-ce qu'on le fait sur demande, est-ce qu'on le fait automatiquement ? Nous n'avons pas réglé ces points-là, on est relativement acquis à la cause que les élèves qui habitent notre commune puissent se déplacer librement dans l'entier de la commune. À voir encore ces détails techniques qui vous seront soumis dans un mois. Pour le reste, nous allons nous rencontrer, l'exécutif, le chef du Service des finances et notre chancelier, le 1^{er} octobre pour faire notre première évaluation du budget, donc, vous comprendrez bien que sans avoir un petit peu l'idée d'où on va naviguer, on ne se sentait pas de proposer, aujourd'hui, un abonnement qui est pour les autres catégories de personnes qui ont été étudiées. Donc voilà, aujourd'hui, vous avez une réponse à la motion qui évalue la situation et puis une décision que vous aurez l'occasion de prendre le 28 octobre prochain par rapport à la façon de financer ces abonnements Onde Verte notamment pour les jeunes ainsi que le cycle 3 des Cerisiers. Je vous remercie pour votre attention. »

Le parti Socialiste demande l'ouverture d'un débat pour le classement de la motion.

M. M. Ignoto : *« Monsieur le président, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste a lu attentivement le rapport du Conseil communal relatif à la motion du groupe Socialiste acceptée par le Conseil communal le 26 septembre 2023 et remercie le Conseil communal pour ce dernier. À première vue, le groupe Socialiste est satisfait de voir que le délai de traitement pour une motion est, pour une fois, respecté par le Conseil communal. Toutefois, notre groupe n'est guère satisfait des éléments de réponses apportés par notre exécutif. En terminant la lecture du rapport, la question posée par notre groupe est toujours en suspens. Le rapport manque sa cible et ne répond pas au texte accepté par notre Conseil. L'étude de la question aurait dû amener le Conseil communal à proposer un projet ficelé ou du moins des intentions clairement formulées. Le groupe Socialiste souhaite classer la motion le jour où il aura obtenu une réponse de la part du Conseil communal. Les intentions d'élargir la question sont louables, elles ne font toutefois pas partie de la demande exprimée dans notre motion et méritent d'être traitées dans un autre cadre. Le groupe Socialiste propose de séparer les objets. Plusieurs questions auraient gagné à être étudiées dans ce rapport, qu'en est-il de la rétroactivité si la mesure entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025 ? Remboursera-t-on la moitié d'un abonnement aux parents qui ont déjà acheté l'abonnement annuel ? Sera-t-il sur demande ou une distribution généralisée est-elle prévue ? Pour le groupe Socialiste, la conclusion est on ne peut plus énigmatique et vient renforcer notre circonspection à l'égard de ce rapport. Je cite le rapport du Conseil communal : « Le Conseil communal proposera, lors de l'élaboration du budget 2025 et en discussion avec la commission financière, une adaptation de la ligne budgétaire ». Ici encore, quelle adaptation ? Quelle proposition ? Quelles sont les intentions de notre exécutif ? Quel est le calendrier de mise en œuvre de cette mesure ? Vous l'aurez compris, pour toutes les raisons exprimées par notre groupe et principalement parce que la réponse ne répond pas à la question posée, nous n'accepterons pas le classement de la motion et attendons une nouvelle réponse de la part du Conseil communal. Merci de votre attention. »*

M. N. Dujacquier : *« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, les Vert'libéraux accepteraient le classement de la motion. »*

- **Soumis au vote, le classement de la motion est accepté par 22 pour, 17 contre et 1 abstention. La motion est classée.**

9. Informations du Conseil communal

M. F. Nussbaum : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, des flyers sont déposés sur les tables pour identifier les 20 ans d'activité du local des jeunes à Bevaix, appelé « Kallo ». Nous vous invitons à prendre connaissance des différentes activités proposées dans un encadrement adapté et de qualité pour notre jeunesse et adolescents. Vous êtes cordialement invités le 26 octobre, journée de festivités au Kallo, à Bevaix. Merci de votre écoute. »

M. M. Rognon : « Merci Monsieur le président, une information que vous avez peut-être déjà pu voir. Le Service technique a appris récemment le départ de son chef de service, donc l'ingénieur communal, M. Pierre-Alain Ruchti va quitter les services communaux le 1^{er} décembre pour aller rejoindre un poste à la Ville de Neuchâtel. »

M. H. Assumani : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, la commune de La Grande Béroche a accueilli le Tour de Romandie Féminin ici même, au port de Saint-Aubin-Sauges. Le Conseil communal voulait juste remercier les personnes qui ont participé à cet événement, un événement qui a eu du succès et que la population a accueilli favorablement. Nos remerciements vont plus particulièrement au comité d'organisation, à la RNL, Région Neuchâtel Littoral, les bénévoles ainsi que les employés communaux qui ont contribué au succès de cet événement. Ce dernier a amené une certaine visibilité pour la commune, visibilité qui a été médiatisée au niveau national et international. Merci pour votre attention. »

Mme C. Muster : « Monsieur le président, j'ai trois points à vous communiquer. Tout d'abord, concernant l'avancement de la salle de gymnastique de Gorgier, donc comme vous avez pu le constater dans les journaux, nous avons dû reporter son ouverture qui était initialement souhaitée à la rentrée scolaire, après les vacances d'été. Toutefois, il y a eu des conditions météorologiques qui ont un peu perturbé les travaux dont une infiltration d'eau qui nous obligeait à devoir trouver la fuite, donc ce qui nous a retardé les travaux. Nous avons la chance d'avoir déjà la salle existante, utilisée actuellement par des enfants, donc cela ne va pas poser problème avec le Cercle scolaire et puis, maintenant, on peut proposer d'ouvrir cette salle à la rentrée des vacances d'octobre donc lorsque les enfants reprendront l'école à l'automne. Ce que l'on peut aussi dire concernant cette salle c'est que tout ne sera pas complètement fini par rapport à l'aménagement extérieur mais beaucoup de travaux seront avancés, les enfants seront en sécurité pour arriver, il y aura les finitions telles que l'abribus ou bien la couche de finition en couleur qui devra encore être posée ainsi que l'escalier de secours qui doit être fait sur mesure et tant qu'on n'avait pas les barrières de sécurité, on ne pouvait pas le commander. Cette salle de gym sera terminée dans les temps. Par rapport à la salle de gym de Bevaix, c'est aussi un projet qui est en cours, comme vous le savez, la phase SIA 41 est terminée, c'est-à-dire les appels d'offre pour les travaux de construction et puis je viendrai avec une demande de crédit de construction très prochainement. Et le dernier point, c'est la parcelle de l'ancien Hôpital, nous avons également avancé dans ce dossier, il y a eu une séance avec le comité de Fondation de l'ancien Hôpital qui a validé notre intérêt d'acheter la parcelle, qui était une condition aussi liée avec le Canton et puis on est en train d'établir le contrat de vente pour acquérir cette parcelle. Merci. »

M. Th. Pittet : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, deux petites informations rapides. Vous avez certainement vu et vous avez même participé pour certains d'entre vous aux permanences du PAL qui ont eu lieu la semaine dernière et le samedi précédent. Une septantaine d'entretiens ont eu lieu pour ces permanences qui ont permis évidemment aux intéressés, aux curieux, aux personnes qui étaient en souci de savoir ce qui allait se passer avec leur propre parcelle ou les parcelles des voisins, de venir se rassurer, ou pas dans certaines situations. Pas tout le monde n'a été satisfait des dispositions et des choix qui ont été faits par la ComPAL, nous sommes encore en discussion avec le Canton, il y a une deuxième version du PAL qui va être fournie au Canton d'ici le mois de novembre cette année, pour un retour au printemps prochain, une validation par votre autorité dans une année, à peu près, comme maintenant. Voilà, c'était intéressant et j'aimerais remercier toutes les personnes qui travaillent sur ce PAL et tous les membres de la commission parce que cela fait depuis le début de La Grande Béroche que nous travaillons sur ce dossier. Je profite puisqu'il est là

aussi de remercier François qui nous a laissé, qui m'a laissé, un dossier qui tient la route et puis, je crois que ces permanences ont permis, dans la grande majorité des cas, de rassurer les gens sur la suite de notre aménagement du territoire de La Grande Béroche et c'est important pour moi de vous le partager. Et la deuxième communication, c'est un abstinant qui vous recommande « Le Vignolant » n°145, septembre 2024, servez-vous, ils sont dans le carton ici sur l'estrade, à la sortie. »

10. Résolutions, interpellations et questions écrites

M. J. Fehlbaum informe que le bureau du Conseil général a reçu trois interpellations qui émanent toutes du même auteur, M. J. Fehlbaum. Il procède à la lecture de la première interpellation concernant une demande d'introduction d'une limitation de vitesse à proximité de l'emplacement du pique-nique du Devens.

M. J. Fehlbaum : *« Mesdames, Messieurs, le soussigné veut profiter de sa fonction de président de notre Conseil général pour se faire le relais de certaines préoccupations ou questions soulevées par notre population et jugées suffisamment importantes pour mériter une interpellation au sens de l'article 50 de notre règlement général de commune (RGC) ou une simple question au sens de l'article 51 du même RGC. Cette première interpellation concerne l'abri forestier créé sur sa parcelle n°1455 du cadastre de Saint-Aubin par la Paroisse temporelle, au bord du chemin dit de l'Établissement. Pour avoir fréquenté plusieurs fois cet endroit lors de l'année écoulée, le soussigné demande, pour des questions de sécurité, s'il serait possible de mettre une limitation à 30 km/h aux abords de l'abri forestier, qui est souvent fréquenté par des familles avec enfants. Merci de votre attention. »*

M. Th. Pittet : *« Monsieur le président, Jean, Mesdames, Messieurs, effectivement, il est possible d'aménager des limitations de vitesse relativement facilement, je dis « relativement » parce qu'il faut répondre à toute une série de critères ou de normes en matière de distance de visibilité, en matière d'éléments qui dissuadent de rouler vite. Et puis quand je dis que c'est relativement facile quand on est sur du domaine public. Quand il s'agit de domaine privé parce que, effectivement, ce chemin est un chemin privé qui appartient à la Paroisse temporelle et dont l'entretien incombe, effectivement, à la commune de La Grande Béroche, par convention, probablement, ce n'est pas beaucoup plus compliqué sauf que le demandeur doit être le propriétaire du chemin. Donc, il s'agirait qu'on souffle à la Paroisse temporelle, et j'imagine qu'il y a quelques voix parmi vous, qu'elle fasse la demande officiellement à la commune pour créer un arrêté de circulation sur fond privé qui permettrait cette demande de limiter la vitesse, tout en sachant que limiter la vitesse ne se résume pas à simplement poser un panneau à l'entrée et à la sortie du chemin, mais à créer ce qui est nécessaire pour que, effectivement, la vitesse soit réduite, cela veut dire : des gendarmes couchés, des éléments qui empêchent de rouler en ligne droite et qui font slalomer entre des pots de fleurs, des arbres, etc. Donc, tout ça c'est possible, mais cela coûte aussi un petit quelque chose donc il faudra un peu discuter, savoir ce que la Paroisse temporelle a envie de faire avec son chemin et puis, évidemment que le Conseil communal, et en particulier celui qui est en charge de la sécurité, s'occupera volontiers de traiter le dossier. Merci pour votre attention. »*

M. J. Fehlbaum : *« L'interpellateur est satisfait de la réponse et se chargera de relayer la demande auprès des autorités paroissiales. »*

Nous passons à la deuxième interpellation : quelle compensation pour les commerçants impactés par la très longue durée des travaux à la rue du Centre à Gorgier ?

M. J. Fehlbaum : *« Mesdames, Messieurs, le soussigné a comme tout le monde reçu de nombreuses remarques parfois narquoises souvent désabusées de la part d'habitants ou de commerçants de la rue du Centre à Gorgier. La presse locale s'étant largement étendue sur les ressentis des habitants et des commerçants, nous ne nous étendrons plus là-dessus. Par contre, il est de notre droit en tant que représentants de notre population de savoir ce que le Conseil communal a prévu pour dédommager de manière consistante les commerçants de la rue pour les importantes nuisances subies, kiosque et boucherie notamment. Et il serait bon, si le problème de dépassement de durée devait se répéter ailleurs, de savoir quelle mesure*

notre exécutif entend mettre en œuvre pour permettre une compensation pour les 20 à 30% de perte de chiffre d'affaires constatés. Pour mémoire, les travaux ont commencé à la fin du printemps 2023 et ne sont toujours pas terminés. Merci de votre attention. »

M. M. Rognon : « Monsieur le président, déjà peut-être pour l'aspect du retard : donc, effectivement, les travaux ont commencé le 26 juin 2023, fin du printemps, début de l'été, et nous avons d'abord raccordé la nouvelle salle de gym au chauffage à distance, nous avons d'abord fait des travaux d'infrastructures souterraines. Ensuite, on est allés de la rue du Centre jusqu'à la partie de la rue de la Foulaz, je dirais jusqu'au mois d'octobre à peu près, et nous avons décidé de faire une séance d'information publique auprès de la population en novembre pour expliquer quels allaient être les aménagements de surface qui seraient prévus dans la rue du Centre. Ces aménagements ont été présentés, la durée aussi donc forcément estimative, posage de pavés dans la rue du Centre en été 2024. Donc j'entends que cela soit des travaux pénibles, je l'entends clairement, ce sont des travaux longs. Retard, j'ai de la peine à l'entendre, il y a un retard et il n'est pas outrancier. On sait quand on fait des travaux, on a souvent des problématiques, on tombe sur des rochers, notamment dans notre commune, on a de la peine à l'estimer, on perd du temps, de la coordination à avoir avec différents acteurs, avec des privés, ce qu'on a fait. Donc, effectivement, on adapte. Concernant l'indemnisation des commerçants nommés, le kiosque et la boucherie, on a reçu deux demandes, une du kiosque et une de la boucherie. On a reçu pour l'instant les chiffres du kiosque, pas ceux de la boucherie qui devraient venir, prochainement. Il est clair que le Conseil communal ne va pas se prononcer sur une indemnisation sans avoir des chiffres étayés. Comme vous n'êtes certainement pas sans savoir qu'un chiffre d'affaire s'apprécie en fonction des revenus et en fonction des charges, le Conseil communal n'indemniserait pas une augmentation de charges. Éventuellement une perte de revenus, si elle est liée aux travaux. Donc, ces éléments doivent être analysés, c'est en cours pour le kiosque, nous attendons les chiffres de la boucherie, on les remercie forcément pour leur patience parce que, forcément, ce sont des éléments qui prennent du temps, des éléments comptables sont nombreux et nous répondrons dans les meilleurs délais. »

M. J. Fehlbaum : « L'interpellateur est satisfait de la réponse et remercie le Conseil communal, il veillera aussi, avec la commission financière, à ce que la générosité ne soit pas de mise mais que la correction le soit. »

Nous passons à la dernière interpellation : quelles mesures durables le Conseil communal a-t-il prises pour l'entretien du cimetière de Bevaix ?

M. J. Fehlbaum : « Mesdames, Messieurs, le soussigné aimerait connaître, tout comme probablement une bonne partie de la population bevaisanne, quelles mesures notre Conseil communal a prises pour que le cimetière de Bevaix ne se trouve plus jamais dans le triste état dont certains réseaux sociaux ont présenté des images. Pour rassurer nos membres du Conseil général, la photo accompagnant cette interpellation, est-ce que le chancelier est à même de l'afficher ? Cette photo date de samedi dernier et la situation semble totalement rétablie pour les parties communes et allées du cimetière. Par contre, il n'en va pas totalement de même pour certaines tombes, dont l'entretien incombe aux familles ou proches des défuntes et défunts. Pour information, la Paroisse temporelle de Saint-Aubin-Sauges, qui gère notre cimetière de Saint-Aubin – Gorgier, a confié l'entretien de celui-ci à un professionnel de la commune depuis de nombreuses années. Et ce dernier pratique parfois des petits correctifs sur certaines tombes dans le cadre de son mandat. Et si le déficit d'entretien perdure, il se peut que l'ensemble des végétations mal ou non entretenues soit remplacé par du ciment et du gravier. Le conseiller général de Paroisse soussigné ne peut que recommander au Conseil communal de s'inspirer des bonnes pratiques de notre Paroisse temporelle. Merci de votre attention. »

M. M. Rognon : « *Merci Monsieur le président. Alors, effectivement, le Conseil communal a bien pris note de ces interpellations notamment suite à un article dans le journal par rapport à la qualité de l'entretien du cimetière de Bevaix. Par rapport à la comparaison au niveau du cimetière de Saint-Aubin-Sauges et celui de Bevaix, on en a souvent parlé, je me suis donné un petit exercice pour faire un peu des comparatifs. Donc, le cimetière de Saint-Aubin-Sauges qui fait 12'000 m², avec 7'000 m² à entretenir parce qu'autrement, il y a des surfaces d'enrobés qui ne nécessitent pas forcément de travaux de paysagisme. Le cimetière de Bevaix fait 5'921 m² avec 5'100 m² à entretenir. Donc, il y a une différence de surface de 38%, le cimetière de Saint-Aubin-Sauges est 38% plus grand. Concernant les montants d'entretien, selon les comptes 2023, donc pour le cimetière de Saint-Aubin-Sauges, nous avons CHF 46'400.- et, pour le cimetière de Bevaix, CHF 22'700.-. Ce sont les éléments qui sont dans nos comptes 2023. Donc le cimetière de Saint-Aubin-Sauges a un montant d'entretien de 204% plus élevé que celui de Bevaix. Sur le ratio m², cela fait CHF 6.50 à Saint-Aubin-Sauges et CHF 4.40 à Bevaix. Avec un élément dont on a maîtrise, je dirais, c'est, pour le cimetière de Bevaix, dans le cahier des charges, on avait exclu l'utilisation de pesticides et d'herbicides, ce qui était une volonté politique du Conseil communal et comme nous ne sommes pas les maîtres d'ouvrage pour le cimetière de Saint-Aubin-Sauges et Gorgier, je ne peux pas dire s'ils utilisent de l'herbicide ou des pesticides. Forcément, s'il y a de l'utilisation, le rendement est meilleur donc le nombre d'heures passé dans le cimetière est d'autant plus conséquent. Donc le Conseil communal a pris bonne note et proposera, a priori, une augmentation de la ligne budgétaire pour l'entretien du cimetière de Bevaix. Une séance a aussi eu lieu avec l'entreprise en charge pour remettre un peu les points sur les I. Il y aura aussi un dépassement de budget parce que, forcément, l'été ou le printemps que nous avons eu a été très, très, très humide et pluvieux et a favorisé les mauvaises herbes. Pour ce qui est de la question de l'entretien des tombes privées, cela n'est pas dans le mandat que l'on a confié donc on se posera la question de l'inclure sachant qu'il faut quand même amener ça d'une communication conséquente. J'espère avoir répondu à vos questions et je vous remercie de votre attention. »*

M. J.-P. Vuitel : « *J'aimerais faire une intervention en tant que représentant de Vaumarcus. Il me semble que le cimetière de Vaumarcus appartienne à La Grande Béroche, qu'en est-il de son entretien ? On n'en a pas beaucoup entendu parler. »*

M. M. Rognon : « *Donc le cimetière de Vaumarcus est également entretenu par les services communaux mais sans mandat. »*

M. J. Fehlbaum : « *L'interpellateur remercie le Conseil communal pour sa réponse et se déclare satisfait de celle-ci. »*

La parole n'étant plus demandée, **M. J. Fehlbaum** lève la séance à 20h24.

La rédactrice du procès-verbal

Vanessa D'Onofrio
Collaboratrice administrative
Chancellerie

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Jean Fehlbaum

Le secrétaire,
Patrick Ginggen

La Grande Béroche, le 28 octobre 2024

